

LES EUROPEENS IMPLANTES DANS LES COLONIES

Pierre-Eric FAGEOL - Frédéric GARAN

C.R.E.S.O.I. - Université de La Réunion

Dans une acception classique héritée des empires coloniaux d'Ancien Régime, les Européens installés en Outre-mer sont qualifiés par le terme générique de « créoles » (de l'espagnol *criollo* et/ou portugais *crioulou*). Selon le *Grand Dictionnaire Universel du XIX^{ème} siècle* de Pierre Larousse (1866-1877), ce terme qualifie un « individu de race blanche qui est né sur le continent américain ou dans les Antilles ; mais ce mot désigne plus particulièrement les personnes qui, descendant d'une race blanche, sont nées sous les tropiques ». Que ce soit dans les Caraïbes ou dans l'océan Indien, ce terme induit à l'origine une distinction entre les Européens nés dans les colonies et les autres populations métisses ou mulâtres. Cependant, cette délimitation lexicale semble équivoque dès que l'on se penche sur les sociétés coloniales des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles. Peut-on dire que les Pieds-Noirs sont des créoles alors qu'ils se définissent avant tout comme « Français » ou « Français d'Algérie » avant de s'attribuer un sobriquet particulier à la veille de leur éviction ? Utiliser le terme de « créole » pour les seules colonies d'Ancien Régime peut également paraître ambigu si l'on considère que le sens a pu évoluer pour désigner seulement les blancs (Petites Antilles où on distingue en Martinique et en Guadeloupe le *Béké* et le Blanc-pays du « Petit blanc »), les noirs et mulâtres (Maurice) voire les natifs du territoire sans aucune référence phénotypique précise (Haïti, Réunion, Seychelles). Tout ceci nous montre que la colonisation est un « *instrument de remaniement social* » à l'origine de la constitution de modèles originaux propres à chacune des colonies. L'implantation de populations européennes au sein d'un monde colonial en cours de gestation redéfinit ainsi les composantes sociales et les principes de domination (Laux *et al.*, 2009).

A cet effet, le rapport dominé/dominant constitue une des clés d'analyse les plus pertinentes pour décrire une réalité coloniale pourtant contrastée. Si l'historiographie a longtemps présenté le colon d'origine européenne par la quête du profit, l'obtention de privilèges et l'usurpation des biens auprès des indigènes (Memmi, 1957) ; les recherches s'inscrivent aujourd'hui dans une différenciation de plus en plus marquée des situations. Le dépaysement colonial ne fut pas toujours celui de la réussite comme l'illustre la situation précaire des Petits blancs de la Réunion (Bourquin, 2005) ; ni celui d'un rapport de domination clairement établi comme semble le prouver la situation ambiguë des femmes européennes considérées à la fois comme opprimées et comme oppresseurs (Stoler, 2002). Néanmoins, le colon d'origine européenne se trouve toujours sur « le plateau d'une balance dont l'autre plateau porte le colonisé » (Memmi, 1957) et se définit avant tout par sa capacité d'intégration et les rapports de force qu'elle induit auprès des sociétés indigènes. Le départ vers les colonies et l'installation des migrants européens (I.) provoquent ainsi une prise de conscience identitaire initiée par de nouvelles conditions de vie tout à la fois empreintes de modernité et d'héritage (II.).

Dès lors, ces complexes processus d'adaptation produisent de nouvelles sociétés distinctes les unes des autres ainsi que de leurs racines métropolitaines. Dans ce processus de construction identitaire, les peuples indigènes n'ont finalement joué qu'un rôle mineur même si leur présence a pu avoir parfois un impact sur la façon dont les sociétés d'immigrants se sont définies elles-mêmes (Martin et Klide, 1996). Les Européens s'installant dans les colonies ont

donc eu tendance à se différencier de leurs compatriotes restés en métropole sans pour autant refuser leur héritage.

I. Partir et s'installer aux colonies.

Si le peuplement n'est pas le but ultime de la colonisation mais un moyen au service des intérêts métropolitains, il n'en demeure pas moins que ce dernier fonde une réalité coloniale spécifique. En quittant leur métropole d'origine, les Européens peuvent espérer fonder Outre-mer une nouvelle vie tout à la fois empreinte de nouveauté et d'exo-territorialité sur laquelle se greffent des sentiments complexes d'appartenance ou de rejet. En s'appropriant ainsi de nouveaux espaces, ils établissent une nouvelle identité et de nouvelles pratiques individuelles et collectives faites d'interactions plus ou moins denses avec leur territoire d'origine. Les mouvements migratoires s'expliquent par des facteurs inhérents à chaque bassin de recrutement et suivent le pas cadencé de la colonisation. Les motivations varient en fonction des puissances colonisatrices mais s'inscrivent de manière globale dans des considérations d'ordre démographique, économique, sociale et politique.

Les migrations supposent ainsi un potentiel humain que le tissu économique européen ne peut absorber. Les crises de subsistance et d'emploi motivent en partie les migrations originelles. Le régime foncier peut ainsi expliquer la nécessité des départs. En Alsace les aînés héritant seuls des exploitations de leur père, les puînés sont donc plus enclins à tenter leur chance Outre-mer (Fischer, 1999). Par ailleurs, les aléas climatiques et les catastrophes naturelles peuvent accélérer le processus tout comme les périodes de famines qui provoquent subséquemment une augmentation des flux en Alsace (1846-1847), en Irlande (1845-1849) ou dans les Highlands (1846-1852). Ces migrations sont le plus souvent à l'origine d'un effet d'entraînement d'ordre psychologique que les chantres du colonialisme et les agents recruteurs s'empressent de dynamiser pour étayer leur réseau migratoire. L'aventure coloniale suppose ainsi une propagande favorable pour orienter l'opinion publique et une gestion de l'offre qui soit à la fois adaptée et motivante. Pour la Grande-Bretagne du XIX^{ème} siècle le profil des migrants évolue de la sorte en fonction des mutations des structures productives et de la conjoncture économique. La première vague, initiée à la fin du XVIII^{ème} siècle, concerne surtout les paysans confrontés aux mutations de la révolution agricole. La seconde met essentiellement en scène les victimes de la grande industrie tels que les artisans et les ouvriers qualifiés qui cherchent ainsi à faire valoir Outre-mer leurs compétences techniques. La récession de fin de siècle provoque enfin le départ d'ouvriers plus spécialisés en prise directe avec les dérégulations sociales qu'elle induit. L'arrivée des Européens présume néanmoins des conditions d'accueil favorables et la présence d'un encadrement administratif et militaire préalable. C'est ainsi qu'en Indochine, les premières arrivées concernent surtout les officiers et les fonctionnaires civils dont l'expatriation est contrôlée. Arrivent ensuite des missionnaires, des artisans, des négociants avec dans leur sillage des comptables et des agents commerciaux. Viennent enfin les « inclassables », aspirants colons dont les guides de colonisation ont pu renforcer la motivation (Meyer, 1985). Le plus souvent ces mouvements migratoires se greffent sur de plus anciens que l'on essaye de détourner. Tel est le cas des Alsaciens dont les vellétés de départ vers l'Amérique sont peu à peu détournées vers l'Algérie même si les conditions de transport et d'installation y étaient moins favorables pour les aspirants colons (Fischer, 1999).

De surcroît, il faut qu'il y ait une volonté politique forte de la part de la Métropole pour favoriser le départ de populations européennes vers les colonies. Cette volonté s'accompagne d'un engouement pour le « colonial » comme l'illustre la floraison d'un lobbying spécifique. Pour l'Empire britannique, les flux migratoires sont ainsi encouragés par les autorités centrales. La société britannique devient selon les termes de John Darwin une « société d'émigration ». Le gouvernement encourage de la sorte les départs et les favorisent plus ou

moins directement par l'appui et la légitimation de la propagande impériale. Les services de l'Etat, tel que le *Colonial Land of Emigration Office*, collaborent avec les colons déjà implantés en quête de main d'œuvre. Ces derniers s'adressent également au *Poor Law Board* qui se charge de relayer leurs demandes auprès des asiles pour recruter des enfants dont l'âge limite est fixé à 14 ans en 1854. Le bureau finance le voyage en contrepartie d'un contrat signé par l'apprenti qui s'engage à travailler pour un colon qui a ensuite la charge de rembourser les sommes avancées par les services de l'Etat à l'agent d'émigration de la colonie. Pour les colonies de peuplement, l'émigration volontaire peut être encouragée par des aides publiques ou privées permettant le financement du voyage ou l'acquisition de terres auprès de compagnies spécialisées (*Land Compagnies* pour le monde britannique) qui s'adressent aux indigènes ou au gouvernement colonial avant de les revendre à des colons. Le revenu des terres peut également subventionner l'émigration et permettre le développement de villages européens composés de populations homogènes dont la promotion dépend du potentiel escompté. L'Algérie bénéficie ainsi à partir des années 1850 de la flambée des cours du coton aiguisant l'appétit de promoteurs qui se lancent à l'assaut de fronts pionniers pourtant situés en territoires hostiles (Compagnie genevoise des colonies suisses de Sétif créée en 1853).

Outre ces mesures en corrélation directe avec l'émigration, l'action des gouvernements peut également favoriser le processus en aidant les compagnies maritimes à structurer leurs réseaux et ainsi développer une inter-connectivité impériale favorable aux migrations. Les autorités centrales peuvent également élargir des fronts pionniers par le biais d'interventions militaires ciblées comme en Algérie durant les années 1840-1850 ou au Natal dans les années 1870. Enfin, nous pouvons rappeler le cas spécifique des colonies pénitenciaires comme les bagnes de la Guyane française et ceux consacrés aux militaires au Maghreb (Tataouine et Biribi) où le départ est imposé.

Des organismes paraétatiques ont pu également favoriser le départ de migrants européens vers les Outre-mers comme l'illustre le cas spécifique des juifs en Palestine. Le mouvement migratoire, certes réduit au cours de la période de domination ottomane, connaît une ampleur sans précédent sous le mandat britannique. Grâce aux déclarations des autorités britanniques en faveur de cette implantation (déclaration Balfour, 1917) et au soutien des structures sionistes comme le Fonds national de construction (*Keren Hayesod* institué en 1920), près de 450 000 juifs européens ont tenté l'aventure de la Terre promise entre 1919 et 1948.

Si pour les empires britanniques et français, cet engouement est une réalité, il semble que cela ne soit pas une règle absolue pour les autres puissances coloniales. C'est ainsi que par volonté politique le Congo belge n'a jamais pu s'appuyer sur une population européenne conséquente pour asseoir sa domination. Nous retrouvons également cette situation pour les colonies italiennes de la fin du XIX^{ème} siècle. Avant l'installation du régime fasciste, l'immigration de travailleurs italiens en Erythrée est strictement régulée par crainte de voir affluer des contingents de pauvres que les finances coloniales ne peuvent encadrer. En 1905 il n'y a ainsi que 4 000 ressortissants européens dans la colonie érythréenne dont seulement 2 300 Italiens. Pourtant, avec le projet colonial fasciste, les colonies ont pu devenir une sorte de laboratoire. Les autorités, tout en renforçant la politique d'immigration, ont sélectionné de manière draconienne les candidats à l'exil. L'entre-deux-guerres connaît alors un certain engouement pour l'Est de l'Afrique où la communauté italienne dépasse désormais les 200 000 ressortissants en 1939 pour l'ensemble de la zone. (Podestà in Laux *et al.*, 2009)

Le principe de solidarité implique pour des groupes déjà installés de favoriser l'accueil de nouveaux migrants issus d'un même bassin de recrutement. Cette *chain migration* (Darwin, 2009) est d'autant plus efficace qu'elle s'organise le plus souvent autour de liens familiaux et communautaires. Le retour de certains migrants ainsi que la correspondance qu'ils peuvent

maintenir avec leurs relations métropolitaines entretiennent un mythe colonial à l'origine de nouveaux départs. Tel est le cas de l'Irlande dont les émigrants reviennent et transmettent leur expérience de l'Empire permettant ainsi d'alimenter un imaginaire colonial dans la presse et la production littéraire (Fitzpatrick, 2005). Pour la France, la propagande impériale s'implique notamment dans la promotion des « villages départementaux ». Ces derniers regroupant des colons d'une même origine géographique font ainsi florès pour l'ensemble des colonies françaises du Maghreb. Initiés par l'Association de Bienfaisance pour la Colonisation du Maghreb (1848), ces villages doivent dépasser l'écueil d'un regroupement factice de populations d'origines diverses peu aptes à faire face à l'adversité des indigènes et aux rudes conditions de travail.

Les Européens s'installent donc le plus souvent dans des lieux qui leur sont attribués. Les villes nouvelles ont pu proposer une alternative à leur implantation. Tel est le cas de Fez selon la volonté de Lyautey d'après les plans de l'architecte Henri Prost (1916) dont la ville nouvelle se situe à distance respectueuse de la médina. C'est une architecture fonctionnaliste. La colonne vertébrale de la ville est constituée de l'avenue de France, longue d'un kilomètre et large d'une cinquantaine de mètres sur laquelle se matérialise l'ensemble des sociabilités métropolitaines. Cette ségrégation spatiale est très largement partagée pour l'ensemble des empires coloniaux et se décline en fonction des aspirations et des craintes des migrants. Dans les Indes britanniques, la séparation est également de mise comme l'illustre la création d'un quartier réservé aux Européens autour du Fort William à Calcutta. Ce petit quartier présente un profil classique de la ville coloniale avec de larges avenues, des espaces verts et de vastes demeures d'allure coloniale. La logique de séparation culmine dans les *Hill Stations*. Ces stations climatiques d'altitude destinées à accueillir la population européenne des régions des plaines en constituent le paragon. Simla se développe ainsi dans les collines pré-himalayennes à partir de 1840 et doit son succès à la résidence d'été des Gouverneurs Généraux. Ce modèle est reproduit quelques années plus tard à Darjeeling avec sa floraison de cottages, de manoirs et d'églises anglicanes qui participent à la création de petites métropoles (Markovits, 1984). Parfois les influences architecturales s'enrichissent par l'adoption de divers styles européens. En Afrique du Sud, la communauté afrikaner établit ainsi une synthèse de styles d'inspiration néerlandaise, française et allemande. Cette mouvance *Cape Dutch* que l'on retrouve notamment à Stellenbosch ou à Paarl sert même de modèle aux pionniers boers qui partent s'installer à la fin du XIX^{ème} siècle au Zimbabwe.

Cette immigration est certes majoritairement composée d'hommes jeunes car - « coloniser est un acte essentiellement masculin : c'est conquérir, pénétrer, posséder, féconder... » (Knibiehler et Goutalier, 1985) – mais elle concerne de plus en plus les femmes à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. Si en Algérie leur part dans les flux migratoires reste limitée avec un ratio déséquilibré de 7 femmes pour 10 hommes ; elles sont pourtant près de 3 230 Françaises et 2 523 Espagnoles à tenter l'aventure à Alger en 1841 (Robert-Guiard, 2009). C'est également le cas des Irlandaises qui démographiquement ont autant de poids que les hommes dans les territoires de l'Empire à partir de 1870 (Fitzpatrick, 2005). La diversité des profils est de mise (prostituées, femmes mariées, célibataires) mais leur implantation est plus souvent définitive que les hommes. Les idéologues de la colonisation leur attribuent une fonction moralisante dans l'optique d'apaiser les mœurs coloniales et de limiter le plus possible les phénomènes d'hybridité.

C'est dans cette optique que les autorités coloniales indonésiennes favorisent l'arrivée à la fin du XIX^{ème} siècle d'une nouvelle génération de Néerlandaises de « pure souche ». En effet, si le métissage est souvent limité par les autorités centrales, la réalité coloniale aboutit parfois à une mixité ethnique que les logiques d'intégration imposent. Cette mixité caractérise l'ensemble des sociétés créoles quelque soit la volonté des élites d'en limiter la réalité. Le rôle

et la place attribués à la femme expliquent pour une grande part ce processus. Elles servent à tisser des liens sociaux entre les communautés et à asseoir une certaine cohésion sociale que ce soit par le biais des mariages avec des gouvernantes indigènes (*nyai*) ou des femmes au statut plus élevé qui permettent alors de renforcer la position sociale des Européens (Gouda, 2011). Cette originalité explique l'absence dans les Indes néerlandaises d'une hiérarchisation raciale stricte fondée sur la subordination des populations de couleur (Bosma et Raben, 2008). La donne change à la fin du XIX^{ème} siècle avec la mise en place en 1899 d'une loi instituant une répartition tripartite de la population entre les Européens, les étrangers d'Orient et les autochtones. De surcroît, la « politique éthique » menée par la reine Wilhelmina dans l'optique d'un développement de la colonie est à l'origine d'une nouvelle migration de population d'origine européenne. Ces nouveaux venus, appelés les *Totoks*, sont peu enclins à accepter les pratiques anciennes. Ce processus de *totokisation* (ou « dutchisation ») aboutit à une rigidification de la politique raciale et donc des pratiques sociales. Cette politique a pourtant ses limites car le métissage continue et les mariages interraciaux demeurent une réalité. C'est ainsi qu'en 1930, seule 30% de la population classée comme européenne est véritablement originaire d'Europe.

Enfin, une part des migrants d'origine européenne peut provenir de territoires déjà colonisés. Ce principe de la « colonie colonisatrice » (Barquissau, 1922) que l'on retrouve notamment en Afrique australe au Zimbabwe (1888) sous l'impulsion des colons britanniques et boers est particulièrement probant pour Madagascar. Faisant suite à la politique de pacification de Gallieni, de nombreux créoles réunionnais tentent ainsi leur chance sur la Grande île dans des conditions les plus souvent précaires (Bavoux, 2011). Des tensions peuvent alors apparaître lorsque sur un même territoire colonial deux communautés européennes différentes y sont présentes. Les Réunionnais de Madagascar sont ainsi confrontés à la concurrence et au dédain affichés par les colons métropolitains tout comme en Tunisie où la communauté italienne crée une concurrence avec les migrants d'origine française qui ne deviennent majoritaires dans la colonie qu'en 1936 (108 048 contre 94 289 in La Barbera, 2006).

II. Faire souche dans les colonies et se construire une mémoire

En faisant souche, les populations européennes donnent naissance à des composantes sociales variées le plus souvent marquées par une forte conscience identitaire. Cette dernière aboutit à une distinction lexicale qui les démarque des populations autochtones et métropolitaines.

La construction identitaire passe par l'adoption d'un nom qui pose autant de problème qu'il n'en résout. Nous l'avons déjà souligné pour les *Totoks*, Néerlandais de « sang pur » nés aux Indes néerlandaises qui ne représentent pourtant qu'une minorité du groupe administratif des *Europeanen* (Européens) puisque 60% d'entre eux sont des *Indo's*, c'est-à-dire des métis reconnus par leur père européen (Beaufils in Ferro, 2003). A Madagascar, après avoir été vilipendés par les Français installés dans la Grande île, les Créoles de Maurice et surtout de la Réunion finissent tous par se reconnaître « Madécasse » (Bavoux, 2011). Aux Antilles, les expressions *Békés* ou Blancs pays ont autant une connotation ethnique qu'un caractère social si on considère la situation précaire des Petits blancs. Ce dernier terme est également sujet à grande discussion à la Réunion pour désigner ces colons qui ne réussissent pas et dont on ne sait que faire. « *Alors qu'il est, pour certains, le symbole de la pureté originelle, d'une blancheur immaculée, il devient pour d'autres – et parfois pour les mêmes ! – la preuve vivante de la dégénérescence d'une espèce* » (Bourquin, 2005). Parmi ces constructions identitaires le terme de « Pied-Noir » est peut-être le plus emblématique. Il désigne tous les Français nés en Algérie qu'ils soient colons, petits fonctionnaires ou commerçants des villes. Il désigne tout à la fois ceux venus de France comme ceux d'origine espagnole, et même dans une certaine mesure les juifs d'Algérie à qui le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 accorde la

nationalité française. Mais le terme, pour évident qu'il paraisse aujourd'hui, est très tardif. C'est en pleine guerre d'Algérie qu'il se forge. En cela, il incarne une prise de conscience identitaire créée de toute pièce, un artefact colonial lié à la construction impériale qui se forge justement lorsque celle-ci vacille. L'historique du terme est difficile, voir impossible à reconstruire (Jordi, 2009 ; Pervillé, 1997). Une seule certitude, la version des tracts de l'O.A.S. relève de la propagande et de la reconstruction identitaire *a posteriori*. Pour les Algériens, les blancs étaient les *roumis*. Nul besoin de fonder un nouveau terme, qui plus est en français ! Quant aux « Pieds-Noirs », avant la tourmente, ils se définissent comme des Français d'Algérie, voir des Algériens, c'est-à-dire les seuls véritables dans l'idéologie algérianiste. D'autres communautés d'origine européenne se sont également démarquées tels que les *Boers* (« paysans » en néerlandais) en Afrique du Sud ou *Boeroe's* dans la Guyane néerlandaise. Il est d'ailleurs intéressant de souligner le glissement de *Boers* vers *Afrikaners* comme affirmation identitaire.

Ces processus d'identification collective peuvent s'expliquer par une assez grande cohérence nationale initiale. C'est notamment le cas pour les Allemands du Sud-Ouest Africain ou pour les Italiens de la côte orientale de l'Afrique durant la période fasciste. Dans les colonies britanniques et françaises, le rôle de certaines minorités régionales comme les Irlandais et les Ecossais d'une part, les Corses et les Bretons de l'autre, a pu renforcer le principe de l'identification collective. Elle est à l'origine d'une solidarité particulière notamment dans le cadre des associations en milieu colonial. Ce « régionalisme » se retrouve ainsi dans la vie quotidienne. Les créoles de Tamatave construisent des « cases » réunionnaises ou mauriciennes avec varangues et voliges. Mais on trouve également dans le port malgache des villas landaises beaucoup plus exotiques dans ce cadre. A l'inverse, des colons se font construire des villas de type Le Corbusier à Casablanca durant les années 1950, incarnant ainsi un modernisme à caractère universel (ex : Villa Suissa, 1947, par l'architecte Jean-François Zevaco, né à Casablanca en 1916).

Ces sociétés coloniales blanches, particulièrement quand les communautés sont nombreuses, résultent du mélange de plusieurs sources migratoires européennes, dont certaines peuvent être antérieures à celle du colonisateur « en titre » : Italiens de Tunisie, Espagnols en Algérie, Grecs ayant suivi les armées françaises ou anglaises en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. Même les groupes qui affichent la plus grande cohérence sont issus de mélanges : les *Boers* ne descendent-ils pas des colons hollandais, mais aussi de « parpaillots » français ? Les hasards de l'histoire poussent à la solidarité de ces « melting-pot ». Dans le cadre du mandat confié en 1919 par la SDN, les *Boers* se sentent très proches des Allemands de Namibie. Leur situation ne cesse de s'améliorer après la Seconde Guerre mondiale (ils sont ainsi 17 000 en 1969) si bien que dès janvier 1951 des sections allemandes ont été réintroduites dans les écoles officielles. L'allemand devient ainsi la 3^{ème} langue officielle en mars 1958 (Corvenin, 1969). Dans l'Union Sud-Africaine, les *Boers* voient leurs intérêts converger avec ceux des colons britanniques, ceux-là même qui pourtant étaient les anciens *uitlanders* des républiques d'Orange et du Natal et dont l'arrivée sur ces territoires constitua l'une des causes du conflit avec l'Angleterre. Après les *French Wars*, les îles perdues des Caraïbes tout comme Maurice voient se constituer des sociétés blanches mixtes avec des créoles français et des créoles anglais nouveaux venus (Brereton in Diouf et Bosma, 2004 pour l'exemple de Trinidad).

Le repli identitaire peut aussi caractériser ces sociétés. Madagascar a suscité de nombreux projets migratoires. L'un des plus avancé fut celui projeté par la Pologne en 1936, qui souhaitait que la France accepte l'installation de populations juives (15 000 familles). La presse « madécasse » s'oppose vivement à cette perspective (Brest, 2005). Antisémitisme et peur d'une arrivée en grand nombre ? Pas seulement puisqu'un comportement identique s'était manifesté au début du siècle lorsque Gallieni souhaitait la venue de paysans *boers* pour

mettre en valeur le pays tout comme cela se reproduisit dans les années 1950 lorsque l'on envisagea cette fois la venue de Coréens. Dans les deux cas, il ne s'agit pourtant que de quelques dizaines d'individus. Ces Européens des empires se sentent en fait souvent les gardiens de l'identité nationale, plus nationaux que les ressortissants de la métropole. Forster insiste dans *Passage to India* combien la moindre réunion dans la société britannique, se doit de se conclure par un *God save the Queen*. La figure du colon patriote est un classique aussi bien pour les Créoles bourbonnais que pour les Français d'Afrique du Nord. Ce patriotisme est d'ailleurs bien réel aux vues des participations aux deux guerres mondiales. Ainsi, lors du débarquement en Provence, ils représentent 176 500 des 400 000 hommes¹ de l'Armée d'Afrique (soit 16% des Français d'Afrique du Nord). Ils sont d'ailleurs choqués par le très faible engagement des métropolitains au fur et à mesure de la libération du territoire ce qui crée quelques rancœurs qui ressortiront 10 ans plus tard.

Le sentiment d'appartenance nationale est parfois à l'origine de velléités émancipatrices. Entre 1918 et 1921, un courant parmi les créoles d'origine française de l'île Maurice revendique ainsi la rétrocession à la France au nom de l'application du principe wilsonien de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans le même temps, cette revendication avive et redynamise par un effet de miroir les revendications identitaires et le sentiment d'appartenance nationale des Réunionnais. Le colon incarne le véritable idéal du patriote face « à la décadence de la société métropolitaine et l'indécision de l'élite politique parisienne » (Laux et *al.*, 2009). Les communautés coloniales se prennent de la sorte de plus en plus pour une élite car elles restent les garantes d'une identité nationale². C'est un patriotisme plutôt conservateur s'appuyant notamment sur les valeurs de la terre et l'esprit chevaleresque de gardien de la tradition (Warren in Eve, 2009). L'Algérie française se définit également par référence à un idéal rêvé et confus de la vie paysanne, mais la proportion d'Européens vivant dans les campagnes ne cesse de diminuer après la Grande Guerre. L'Afrique du Nord française en se tournant vers les villes et l'industrie fait cependant figure d'exception. Les sociétés sont surtout agricoles tant aux Antilles qu'aux Indes Néerlandaises, à Maurice ou au Kenya, à tel point qu'elles peuvent même « oublier » qu'elles ont connu un début d'industrialisation comme ce fut le cas à la Réunion (Géraud, 2004).

La communauté coloniale représente ce que la « vraie France » traditionnelle a de meilleur (Lebovics, 1992). Les colons agriculteurs doivent ainsi édifier une société délibérément française qui vénère encore le dur labeur, la hiérarchie patriarcale et les familles nombreuses. Il y a cependant un fossé entre la théorie et la pratique. Pour preuve l'échec de l'implantation de colons militaires voulue par Gallieni à Madagascar (Boutonne, 1980). Malgré les échecs, le mythe de la colonisation agricole aura la vie dure. En 1952 il connaît son dernier avatar avec « l'expérience » de la Sakay. Des familles réunionnaises s'installent au cœur de Madagascar, modèle de village pionnier comme de repli sur soi en milieu colonial. « L'aventure » se prolongera jusqu'en 1977 ! (De Palmas, in Combeau, 2002)

Telle une fièvre obsidionale les communautés européennes transplantées peuvent se sentir en état de siège face aux sociétés indigènes, mais aussi face aux nouveaux venus que sont les

¹ L'effectif total de l'armée française en août 1944 était de 550 000 hommes.

² Dès que l'on est face à des colonies de peuplement, la notion d'« élite » reste cependant difficile à employer pour les communautés européennes coloniales. Si tous les « blancs » se considèrent (et le sont effectivement) comme une élite face aux indigènes ou aux descendants d'esclaves, les disparités entre eux sont très importantes. Si les *Békés* de Martinique ou les grands planteurs de la Réunion sont des élites économiques, les Petits blancs des Antilles ou des Mascareignes sont souvent dans la plus grande précarité. Ceci explique les multiples projets de peuplement de Madagascar par les Petits blancs de la Réunion, l'île cherchant à se « débarrasser » de ses pauvres (Bourquin, 2005). Il en est de même en Algérie entre les colons, grands propriétaires terriens et les petits fonctionnaires, artisans et commerçants des villes.

Chinois et les Indiens aux Antilles, dans les Mascareignes, dans l'Union Sud Africaine et en Afrique de l'Est. Cela peut engendrer des réactions xénophobes aussi étranges qu'extrêmes. A la Réunion, durant la Grande Guerre, les communautés d'origine asiatique sont ainsi victimes d'une émotion populaire en novembre 1915 déclenchée par la population créole en proie aux difficultés économiques et sociales. L'Asiatique devient alors le « Boche », l'ennemi commun selon un inconscient collectif (Fageol, 2011).

Les communautés européennes ont ainsi tendance au repli sur elles-mêmes. En cela, le métissage est perçu comme un danger. Il est pourtant inhérent au fait colonial par le déséquilibre migratoire entre les sexes. La première naissance attestée à la Réunion n'est-elle pas le fruit de l'union d'un Français et d'une Malgache libre ? Les sociétés créoles ont chassé de leurs mémoires ces métissages initiaux. Elles ont constamment cherché « à se blanchir », au point que pour la période qui nous intéresse, elles ne se perçoivent plus que blanches, à l'exception du cas des Mascareignes. Les Hollandais ont un temps mieux admis le métissage. De la sorte, les *Indo's* sont qualifiés d'*Europeanen*. Mais à partir de 1869, l'ouverture du canal de Suez, en réduisant le temps du trajet, permet la venue d'un plus grand nombre de femmes des Pays-Bas, changeant ainsi le rapport au métissage.

Le métissage, c'est aussi la peur de l'indigénisation qui touche le petit colon broussard à Madagascar ou en Indochine et qui le voit disparaître de la société blanche en se fondant dans le monde indigène. Les métropoles sont unanimes à vouloir limiter le métissage - mais les réponses au « problème » sont diverses (Saada, 2007) -. Le meilleur moyen est d'encourager le départ de familles. La France y est favorable, mais il n'y a guère qu'en Algérie que cela est possible. En ce sens c'est l'Italie fasciste qui pousse plus avant cette politique rendant le métissage théorique impossible ! Cependant la brièveté de l'expérience ne permet pas vraiment de faire un bilan.

Rejet de l'indigène, mais aussi rejet ou méfiance envers le métropolitain, qui s'exprime par le vocabulaire. En Algérie, le « *pato* » (« canard » en espagnol) désigne alors celui qui vient de France (l'origine de ce terme étant également obscure).

« L'Algérie française exploitait le mythe d'une société nouvelle distincte édifiée par les colons, mise en valeur par l'importation des institutions politiques et pratiques culturelles françaises, et transformée en une société exclusivement méditerranéenne grâce à l'extraordinaire faculté d'adaptation de ses robustes colons » (Thomas in Laux et *al.*, 2009). N'ont-ils pas survécu aux hécatombes sanitaires des débuts de colonisation dans tous les empires ? De fait ils pensent porter en eux une nouvelle civilisation. Sont-ils pour autant les fers de lance de la « mission civilisatrice », du « fardeau de l'homme blanc » ou de la « politique éthique » (Pays-Bas) ? On peut en douter. Ces notions sont plus le fait des métropoles et les sociétés coloniales sont plus axées vers des projets qui leurs sont propres. Face au colon constructeur, le représentant de l'administration venu de métropole est avant tout un technocrate qui n'apporte que contraintes et entraves. Les armées n'ont guère plus de faveur tant elles sont critiquées pour leur inefficacité à le protéger.

L'algérianisme est sans doute la forme la plus « accomplie » de cette revendication identitaire. Les algérianistes expriment clairement le triomphalisme culturel de la domination coloniale. Sous l'appellation d'« école d'Alger », des écrivains comme Camus donnent à ces idées un caractère plus humaniste en refusant notamment le racisme de leur prédécesseur. L'engagement pour un réel rapprochement entre indigènes et colons reste cependant marginal malgré l'engagement parfois tragique de certains intellectuels. Tel est le cas au Maroc du journaliste Lemaigre-Dubreuil, en contact avec l'association « France-Maghreb », qui est assassiné en juin 1955. C'est la même logique qui anime Hella S. Haasse, née à Batavia en

1918, dans sa nouvelle *Oeroeg* en 1948. Elle y défend un rapprochement entre colons et colonisés nés sur une même terre qui s'avère impossible de par la logique coloniale.

CONCLUSION

Les pouvoirs coloniaux ont classé et divisé les populations indigènes dans ce que Gallieni appelait notamment la « politique des races ». Mais cette obsession n'a pas épargné les colons. Les registres des établissements scolaires de Madagascar révèlent ainsi les « origines des élèves ». C'est ainsi qu'au Lycée Jules Ferry, le seul lycée de jeunes filles de la colonie, on distingue les Françaises nées hors de Madagascar ; celles nées à Madagascar ; les Réunionnaises nées à la Réunion ; ou à Madagascar ; ou en France ; les Françaises coloniales ; les métisses de père malgache ; ou de mère malgache etc. Dans d'autres listes, pour les Français nés aux colonies, on distingue les « blancs » des « teintés » (Duteil, 2009). Cette catégorisation poussée à l'extrême révèle toutes les tensions qui ont pu se révéler pour ces « blancs » installés aux colonies. On conçoit dès lors que le rôle d'intermédiaire que l'on pouvait attendre d'eux n'ait pas fonctionné.

Quel pouvait être alors leur avenir dès que les marches vers l'Indépendance s'amorçaient ? L'Indochine, les Indes néerlandaises et surtout l'Algérie ont eu leurs rapatriés. Ailleurs il a pu y avoir des espoirs de survie. A l'issue de la signature du traité d'Indépendance, le 2 mars 1956, Mohammed V déclare souhaiter la coopération entre ses sujets et les Français résidant au Maroc, dont il n'a « à aucun moment oublié la contribution à la prospérité et à l'évolution de [son] pays ». Les milieux français du Maroc, qui avaient majoritairement milité contre le sultan, se demande enfin s'ils n'ont pas fait erreur. Ils sollicitent André-Louis Dubois, ambassadeur de France pour leur obtenir une audience. « Sidi Mohammed reçoit les colons debout, l'air rogue. Lorsqu'il prend la parole, c'est pour les morigéner d'importance. *Vous avez mal agi à l'égard du Maroc. Ça, ce ne serait peut-être pas très grave, de votre point de vue. Mais vous avez surtout mal agi envers la France, risquant de tout lui faire perdre ici, de dresser entre nos deux pays un mur de colère et d'incompréhension...* Les visiteurs se taisent, un peu ahuris, vexés, mais conscients de la part de vérité que comporte ce réquisitoire. Et soudain le sultan s'adoucit, enchaînant : ... *Mais tout cela, c'est le passé. Tout est arrangé maintenant entre la France et nous, vous êtes les bienvenus. La protection de l'Etat chérifien vous est acquise...* » (Lacouture, 1961, in Garan, 2009). Les « Vieux Marocains » exaltent encore aujourd'hui lors de la fête annuelle des « Provinces de France » une Mère Patrie et des racines régionales tant mythifiées que réinventées. A Madagascar, les Madécasses sont devenus les *Zanatany* (natif *-zanaka*/enfant- du lieu *-tany*/terre-). Malgachisation du nom pour mieux survivre à l'Indépendance ! Mais, ces sociétés au fort caractère mémoriel se vident progressivement et sont de plus en plus des sociétés fossiles.

Certaines comme en Rhodésie ont choisi la fuite en avant en arrachant l'indépendance pour leur propre compte avant d'être « rattrapée ». Les seules qui perdurent sont finalement les sociétés créoles des Antilles et des Mascareignes, avec une exception de taille à leurs côtés : l'Afrique du Sud.